

**TABLEAU N°9**

**Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques**

*Date de création : 18 juillet 1936*

*Dernière mise à jour : 26 juin 1984*

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI de prise en charge	LISTE INDICATIVE des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p>Acné.</p> <p>Accidents nerveux aigus causés par le monochlorobenzène et le monobromobenzène.</p> <p>Porphyrie cutanée tardive, causée par l'hexachlorobenzène, caractérisée par des lésions bulleuses favorisées par l'exposition au soleil et s'accompagnant d'élévation des uroporphyrines dans les urines.</p>	<p>30 jours</p> <p>7 jours</p> <p>60 jours</p>	<p>Préparation, emploi, manipulation des chloronaphtalènes et des produits en renfermant, notamment :</p> <p>Fabrication des chloronaphtalènes ;</p> <p>Fabrication de vernis, enduits, produits d'entretien, pâtes à polir, etc., à base de chloronaphtalènes ;</p> <p>Emploi de chloronaphtalènes comme isolants électriques, en particulier dans la fabrication des condensateurs ;</p> <p>Préparation et emploi de lubrifiants de remplacement contenant des chloronaphtalènes.</p> <p>Préparation, emploi, manipulation des polychlorophényles, notamment :</p> <p>Emploi des polychlorophényles comme isolants électriques dans la fabrication et l'entretien des transformateurs et des condensateurs ;</p> <p>Emploi des polychlorophényles dans les systèmes caloporteurs et les systèmes hydrauliques.</p> <p>Préparation, emploi, manipulation des polybromobiphényles comme ignifugeants.</p> <p>Préparation, emploi, manipulation du chlorobenzène et du bromobenzène ou des produits en renfermant, notamment :</p> <p>Emploi du chlorobenzène comme agent de dégraissage, comme solvant de pesticides ou comme intermédiaire de synthèse ;</p> <p>Emploi de bromobenzène comme agent de synthèse.</p> <p>Préparation, emploi, manipulation de l'hexachlorobenzène, notamment :</p> <p>Emploi de l'hexachlorobenzène comme fongicide ;</p> <p>Manipulation de l'hexachloroben-</p>

		zène résiduel dans la synthèse des solvants chlorés.
--	--	---------------------------------------------------------